

guerres privées et pour prohiber le port d'armes, de manière à transformer la société anarchique et belliqueuse de leur temps en une société ordonnée et pacifique. Ils jettent ainsi les premiers fondements de l'économie nationale qui, à travers bien des obstacles, commence à inaugurer un régime d'une portée bien supérieure à celui de l'économie féodale, dont l'horizon était restreint aux préoccupations locales.

L'État princier ou monarchique a, dès lors, une politique économique plus ou moins nette, dont l'objet est de protéger et de favoriser le travail, sous ses diverses formes, et d'encourager la production, ainsi que les échanges. Les grands feudataires et les rois comptent parmi les plus ardents promoteurs de la colonisation agricole. Ils protègent souvent les masses rurales contre les abus du gouvernement seigneurial. Ils favorisent même, soit dans leurs domaines, soit surtout en dehors de leurs terres, l'adoucissement ou la suppression du servage. Partout, on les voit édicter une législation protectrice de l'agriculture, interdire la saisie du bétail et des instruments aratoires, encourager les défrichements, sauf à essayer d'en limiter les abus, en empêchant la dévastation des forêts. Il en est, comme les comtes de Flandre, les ducs de Normandie et les rois des Deux-Siciles qui créent des fermes modèles et des haras, qui introduisent de nouvelles cultures, ou qui légifèrent, comme les rois de Castille, pour développer l'élevage et prévenir les épidémies. Ils ont été les protecteurs éclairés des manifestations de la renaissance industrielle, de l'activité urbaine, des corporations d'artisans, les promoteurs de l'exploitation des richesses minérales. Quelques fois même, par exemple dans les Deux-Siciles, précurseurs du système économique des monarchies modernes, ils ont créé de véritables manufactures d'État. Pratiquant une politique plus large que celle des gouvernements féodaux, ils ont provoqué de toutes leurs forces l'essor de la circulation et